**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 14 (1906)

**Heft:** 11

**Artikel:** La gardemalade laïque [suite et fin]

**Autor:** Krafft, C.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-555835

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

N° 11. — XIVe année. 15 novembre 1906.

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

| | Page |
|---|---|
| La gardemalade laïque | 121 |
| Revision de la convention de Genève | 124 |
| Exposition de la Croix-Rouge suisse à Milan | 124 |
| Le service des secours volontaires en Suisse et ses rapports avec l'armée | 126 |
| Ed. Zimmermann-Rohner † | 130 |
| Nouvelles de l'activité des sociétés: Section de Genève de la Société militre sanre suisse | 130 |
| Le haricot guérisseur | 131 |
| A nos abonnés, à nos lecteurs! | 131 |

## La gardemalade laïque

par le Docteur *Ch. Krafft*, directeur de *La Source*, Ecole de gardemalades, à Lausanne

*(Suite et fin)*

### VI

La question du *vêtement* de la gardemalade a fait couler des flots d'encre; elle est pourtant fort simple. L'infirmière embrassant une carrière scientifique, doit se soumettre aux exigences de la science. Or la science, qui connaît maintenant les microbes, répond que la garde ne doit pas être un véhicule pour les germes contagieux; en quittant un malade, elle ne doit pas emporter les bacilles de M. X. et les transmettre à M. Z. Pour éviter ce transport dangereux, il n'y a qu'un moyen: le lavage de tous les vêtements. Le costume de la garde doit donc être lavable, facilement lavable; tout le reste peut être laissé au tact et au goût et, disons-le, à la liberté de chacune.

Nous ajouterons seulement ceci: les manches à gigot, les garnitures inutiles sont fort incommodes pour le travail, et les couleurs sombres attristent les malades; tandis qu'une coupe modeste, des teintes claires, la fraîcheur d'un lessivage récent égaient ceux que leurs infirmité condamnent à vivre au milieu des laideurs de la maladie.

### VII

Estimer la valeur d'un travail pour le salarier est toujours chose difficile, quelquefois impossible. La valeur absolue d'une activité quelconque n'est pas appréciable; il ne s'agit jamais que de valeur relative, taxée par comparaison, en tenant compte des fluctuations de l'offre et de la demande.

En outre, la question du paiement de la gardemalade a été faussée et l'est encore en partie; il s'est établi dans le public une opinion basée sur une connaissance imparfaite des faits réels, opinion erronée qui a compliqué et complique encore beaucoup l'estimation du salaire des infirmières.

On croit généralement que ce n'est pas être payé, que c'est travailler gratuitement

que d'être logé, nourri, bien traité, habillé dans une congrégation, et d'avoir droit à des soins en cas de maladie, à une retraite pour la vieillesse; or, nous estimons que les avantages énumérés ci-dessus correspondent à un traitement de 1200 francs pendant vingt-cinq ans, ou, si l'on préfère, à un capital de 20,000 francs au moins.

Dans notre pays, les prix payés aux gardes laïques varient entre 3 et 5 francs par jour, ou 500 à 800 francs par an. Le nombre des gardemalades tendant à augmenter, ces salaires resteront probablement stationnaires, sauf pour celles qui possèdent plusieurs langues ou qui ont une culture supérieure et des aptitudes spéciales. Il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, que la garde économise, dans ces conditions, de quoi se faire un capital suffisant pour ses vieux jours; tout au plus pourra-t-elle, en vingt-cinq années de travail, économiser de 10 à 15,000 francs, si sa santé et ses capacités lui permettent de travailler régulièrement.

La gardemalade laïque est donc moins avantageusement rétribuée qu'on ne le pense.

## VIII

Il arrive souvent que des jeunes filles ou des femmes désirent être releveuses ou masseuses et demandent pour ce fait à être dispensées d'une partie de l'apprentissage, de quelques cours qui leur paraissent superflus, ou de quelques mois de stage qui leur semblent inutiles.

Nous estimons qu'il serait excessivement dangereux d'entrer dans cette voie; les spécialistes, en effet, doivent savoir un peu plus et non un peu moins que les autres. Que penserait-on d'une gardecouches qui ne saurait pas poser des ventouses, sous prétexte que cela ne rentre pas dans sa spécialité? ou quelle figure ferait une masseuse qui n'aurait aucune notion d'hygiène ni d'anatomie, qui masserait à côté des articulations, faute de les connaître, ou qui ne s'occuperait pas des conditions hygiéniques dans lesquelles un massage doit se faire: état général du malade, asepsie de la région à masser, température de la chambre, diagnostic précis fait par le médecin, etc.?

Non, il faut que les spécialistes gardemalades passent par la filière, apprennent tout ce qu'une bonne infirmière doit savoir, quitte ensuite à étudier plus à fond tel chapitre qui les intéresse davantage, ou bien à acquérir par un stage spécial l'habileté qu'exigent telles pratiques ou manœuvres particulières.

## IX

Les malades, leurs familles et les médecins n'ont pas encore pris l'habitude de réclamer des gardes qu'ils emploient des preuves d'un apprentissage régulièrement fait; c'est une grave négligence qui contribue à maintenir le chaos dont souffrent encore aujourd'hui les gardemalades de carrière.

La pratique de la profession de gardemalade est libre, s'intitule gardemalade qui veut, et nous pourrions donner l'adresse d'une fille galante, qui n'a jamais rien appris, mais a cru utile de mettre sur sa porte une plaque portant: M^lle^ X., gardemalade. On nous dira peut-être que le vice qui se cache rend hommage à la vertu; c'est possible, mais cela ne diminue pas notre regret de voir traîné dans la fange un des plus beaux titres qu'une femme puisse porter.

De plus, il sort des écoles des ratées, des renvoyées, des incapables, et ce sont celles-là qui sont les plus zélées à se réclamer de leur passage dans telle ou telle institution, pour tromper leur clientèle. Ce procédé est fâcheux pour les

malades, qui tombent parfois entre les mains de personnes offrant moins que des garanties; il fait du tort aux écoles, qu'on rend responsables de sujets qu'elles ont rejetés, et nuit aux bonnes gardes, qui pâtissent d'être mises sur le même pied que les indignes.

Est-ce qu'un jour des examens officiels, et une loi sur la matière sépareront l'ivraie d'avec le bon grain? Je ne sais; mais, en attendant, que chacun, avant d'engager une gardemalade, demande à voir les preuves d'un apprentissage sérieux. Quant à ceux qui, négligeant cette précaution, tomberont sur une gardemalade non préparée, non diplômée, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils sont mal soignés.

Dans plusieurs grandes villes, il s'est établi des *homes* ou foyers pour gardemalades; ces foyers rendent de réels services au public et aux gardes; ce sont de vrais bureaux de placement, qui connaissent la localité, la clientèle, les gardes, et peuvent ainsi, à bon escient, expédier à chacun la garde capable de remplir les conditions demandées.

Dans les petites villes, quelques personnes dévouées, pharmaciens, sociétés de développement, association de la Croix-Rouge, servent d'intermédiaires entre le public et les gardes. Cela peut être utile à l'un et aux autres. Aussi longtemps que les gardes diplômées étaient rares, ces bureaux de placement étaient obligés d'agréer des personnes n'ayant pas fait d'études, mais aujourd'hui ils doivent arriver à n'admettre que des gardes ayant fait un apprentissage régulier et possédant le brevet de capacité d'une école de gardemalades.

## X

Nous venons de toucher à une quantité de points qu'il est malaisé d'étudier rapidement, et nous avons soulevé bien des questions qu'il est souvent impossible de résoudre uniformément, chaque contrée, chaque pays ayant ses habitudes, ses goûts, ses mœurs. Cependant, il nous paraît désirable qu'un peu plus d'unité préside à la préparation de la gardemalade laïque, et qu'en particulier un certain accord s'établisse entre les différentes écoles d'infirmières pour le recrutement, l'instruction, l'éducation, les examens, le placement de leurs élèves. Chaque institution doit conserver son caractère propre, cela va sans dire, mais nous croyons qu'il y aurait profit pour tous à ce que les directions des écoles de gardemalades aient entre elles des conférences régulières, où chacun apporterait ses expériences et ses désirs; il en résulterait sans aucun doute quelques progrès. En outre le public, instruit mieux qu'aujourd'hui sur l'organisation et les exigences des écoles d'infirmières, les soutiendrait avec plus d'intérêt et ne laisserait plus pénétrer dans la carrière des non-valeurs et de mauvais éléments qui, refusés de partout, se présentent tout de même comme anciennes élèves d'une école. Un fait illustrera cette manière de voir:

Il y a quelques années, nous dînions à Genève chez des amis; on en vint à parler gardemalades laïques; une dame fit remarquer que souvent celles-ci étaient bien peu qualifiées et cita deux noms de femmes pratiquant dans la ville, se disant anciennes élèves d'une de nos écoles suisses, exhibant même des photographies de prétendues camarades et connaissant fort mal leur métier. Notre curiosité fut piquée, nous fîmes faire des recherches et nulle part il ne fut possible de trouver la preuve du passage de ces deux personnes dans une école quelconque.

Il est assurément très fâcheux que de pareilles tromperies puissent se produire et il est non moins évident qu'il faut arriver à les rendre impossibles. Il y a

moyen d'empêcher ces pseudo-infirmières de pratiquer, car ce qui leur donne un tel aplomb, c'est la certitude que nul ne songera à leur réclamer la preuve d'un apprentissage régulier.

Que les écoles de gardemalades s'entendent, s'unissent, et elles seront mieux à même d'obtenir de bons résultats.

Les infirmières diplômées, de leur côté, doivent montrer les preuves de leur apprentissage et elles éviteront d'être mises sur le même niveau que des femmes qui, n'ayant rien appris, ne peuvent que nuire aux malades et à elles-mêmes.

Quant aux malades et familles de malades, au public en général, ils devraient s'intéresser à l'organisation des institutions qui travaillent pour eux et faciliter le développement des écoles de gardemalades laïques.

Enfin, aux dames qui demandent des professions pour les femmes, nous signalons celle-ci qui paraît avoir quelque droit à leur approbation et à leur bienveillant appui.

## Revision de la convention de Genève

La photographie de la page 125 représente les médecins militaires délégués à la Conférence de juin 1906. Le colonel Dr Haga, médecin en chef de l'état-major japonais du général Oku, manque seul dans ce groupe.

Nous savons que les meilleurs rapports de confraternité n'ont cessé ne régner parmi les officiers délégués à Genève, et ce fait a contribué pour sa part à faciliter les négociations souvent difficiles et compliquées.

A côté des travaux officiels, les médecins militaires ont entendu un rapport très intéressant du Dr Haga sur ses expériences au cours de la guerre russo-japonaise. Le conseiller d'Etat russe Dr Hubbenet qui fut médecin-chef des troupes russes à Port-Arthur pendant le siège, fit aussi une conférence très écoutée. Enfin le lieutenant-colonel anglais Mac Pherson parla de ses études de chirurgie militaire tant du côté russe que du côté japonais. Ces deux messieurs se trouvent à gauche et au centre du groupe pris dans la cour de l'hôtel de ville de Genève.

## Exposition de la Croix-Rouge suisse à Milan

Nos lecteurs se souviennent sans doute que la Société suisse de la Croix-Rouge a fait à Milan une exposition complète, quoique restreinte, et qu'elle partageait dans le *Pavillon de l'Hygiène* une centaine de mètres carrés avec le Service sanitaire de l'armée fédérale. Nous avons donné dans notre numéro de juillet (p. 81 de « La Croix-Rouge suisse ») une vue de cette exposition.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre Société vient de recevoir un

**Grand Prix.**

Nous félicitons vivement pour cette haute distinction ceux qui ont pris l'initiative de cette exposition et qui ont su si bien l'organiser.